

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 52-338-1925 Congés

n° 52-338-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 janvier 1925

Numéro JO

n° 338 du 31/01/1925

Date du numéro

31 janvier 1925

TEXTE INTÉGRAL

M. Guézennec (François), garde principal de 4e classe de la garde indigène, est autorisé à se rendre en France en congé de convalescence de 6 mois.